

07/08/2014

Le Droit au transport sanitaire pour Tous

Venant de prendre connaissance de l'enchaînement des faits ayant entraîné la mort d'un enfant de nos Cités, l'UDAF de Seine-Saint-Denis tient à adresser à tous les siens ses plus sincères condoléances rien n'étant plus inconcevable que de perdre un enfant suite à de telles carences et à mettre à nouveau en évidence les conditions défavorables quant aux réponses données aux demandes de transport de patients vers les Centres de soins.

Au nom des familles qu'elle représente, l'UDAF tient à rappeler les manquements qui ont été formulés à ce sujet lors de la dernière réunion du CODAMUS et les vives inquiétudes qui ont été soulignées pour le futur tant en ce qui concerne les réticences à accepter des prises en charge dans des quartiers préjugés inaccessibles que plus généralement eu regard de l'organisation des transports sanitaires de nuit.

Pour l'UDAF il est inadmissible que nos quartiers soient ainsi stigmatisés et elle renouvelle la demande formulée alors auprès de l'A.R.S 93 visant à la mise en place d'une organisation sans faille des services habilités ayant reçu mission de fourniture, sans discrimination, d'un transport sanitaire de qualité en tout temps et en tous lieux en réponse aux besoins des usagers de notre système de santé.

UDAF Union Départementale des Associations Familiales

CODAMUS Comité départemental en charge des transports sanitaires

ARS. Agence Régionale Santé Délégation départementale